

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 9 AVRIL 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 9 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

Étaient présents	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
Absents-excusés	Mme RACAPÉ donne pouvoir à M. DEGOULET
Absents	M. BLANCHET Mme LIÈBLE
Secrétaires de séance	Mme MOREAU-TONNELIER - Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 19 mars 2018
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

Finances

1. Taux des taxes communales 2018
2. Budget Commune 2018
3. Budget « Lotissement des Trois-Chênes » 2018
4. Remboursement anticipé d'un prêt
5. Tarifs communaux
 - a. Salle des Fêtes
 - b. Périscolaire
 - c. Cantine
 - d. Cimetière
6. Dépenses d'investissement

Affaires générales

7. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
8. Plan d'action collectif contre les frelons asiatiques

Comptes-rendus des commissions

9. Commissions communautaires
10. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 19 mars 2018 à l'unanimité des présents et représentés.

1. Taux des taxes communales 2018

Délibération 0904201801

Sur avis de la commission « Finances », M. Le Maire propose de relever les taux d'imposition de 1 %, soit l'évolution suivante :

	2017	2018
Taxe d'habitation	15.16 %	15.31 %
Taxe foncière (bâti)	20.41 %	20.61 %
Taxe foncière (non bâti)	38.37 %	38.75 %

Le produit attendu est de 263 257 euros.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire pour l'exécution de la présente décision.

2. Budget Commune 2018

Délibération 0904201802

Comme l'année dernière, M. DEGOULET propose une synthèse du tableau d'analyse financière transmis par le Receveur de La Suze M. Michel TERRIER portant sur l'exercice 2017.

Fonctionnement 2017

Avec une hausse des recettes de 1.72 % et une hausse des dépenses de 1.73 %, l'exercice 2017 se caractérise par sa stabilité. Le résultat est positif de 72 714 euros (71 554 euros en 2016), ce qui reste très en-deçà de la moyenne pour le département.

Le remboursement des prêts et les différentes économies sur les contrats et abonnements nous permettent de dégager une capacité d'autofinancement à hauteur de 50 174 euros en 2017, condition indispensable pour envisager de nouveaux investissements.

Les recettes ont aussi augmenté : la dotation globale de fonctionnement a progressé de 5.91 % en 2017, ainsi que les impôts directs de 2.44 %. Ceux-ci restent pour autant en-dessous de la moyenne du département (250 euros par habitant à Chemiré, pour 262 au niveau du département).

La progression sera très importante en 2018 avec les entrées fiscales dues aux nouvelles constructions dans le lotissement des Trois-Chênes, mais aussi la révision du reclassement de maisons anciennes par le Trésor public.

Investissement 2017

L'investissement est reparti en 2017. Après trois ans consacrés au désendettement, le réalisé d'investissement a été de 76 752 euros et seulement 24 147 euros de remboursement d'emprunts (en 2016 : 39 094 euros d'investissement et 91 399 euros de remboursement d'emprunts, en 2015 : 19 075 euros d'investissement et 187 567 euros de remboursement d'emprunts).

Dettes

Après une baisse de 39,55 % en 2016, la dette a de nouveau baissée de 17,10 % en 2017. Elle est maintenant de 117 095 euros en capital restant dû au 31 décembre 2017, soit 121 euros par habitant. La graphique (en euros) permet de visualiser l'évolution à venir.

Cette évolution nous permet d'envisager sereinement le financement du centre-bourg, qui reposera pour une grande partie sur des dotations, mais aussi sur les fonds propres de la commune. L'impact sur l'endettement, qui sera évalué très précisément lorsque nous aurons les retours des demandes de dotations, sera probablement faible.

Budget commune 2018

BP 2017 = Budget primitif 2017

CA 2017 = Compte administratif 2017 (ce qui a été effectivement réalisé)

BP 2018 = Budget primitif 2019

M. Le Maire propose de passer au vote du budget.

Fonctionnement

Recettes

COMPTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
CHAPITRE 70 REDEVANCES	58 780	52 994.72	51 780
CHAPITRE 73 CONTRIBUTIONS	284 761	265 689.00	303 757
CHAPITRE 74 DOTATIONS	262 100	288 455.04	252 100
CHAPITRE 75 (location salle des fêtes)	9 000	9 021.37	9 000
CHAPITRE 013 REMB. SALAIRES	8 000	10 280.01	8 000
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPT.		4 538.10	14 994
Résultat de fonctionnement reporté			31 534.49
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	622 641,00	630 978.24	671 165.49

Dépenses

COMPTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
CHAPITRE 011 GESTIONS COURANTES	178 900	158 762.23	185 000
CHAPITRE 012 FRAIS PERSONNELS	287 014	270 458.29	268 630
CHAPITRE 65 (indemnités, cotisations à différents organismes)	51 687	49 002.05	51 078
CHAPITRE 66 (intérêts d'emprunts)	4 500	4 451.02	5 809.49
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPT.			14 994,00
CHAPITRE 042 (dotation aux amortissements)	1 608	1 607.73	827
CHAPITRE 014 (attribution de compensation et	74 368	73 983.00	79 419

<i>dégrèvement jeunes agriculteurs)</i>			
023 Virement en investissement	24 564		65 408
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	622 641.00	558 264.32	671 165.49

Investissement

Recettes

COMPTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<i>Excédent de fonctionnement Capitalisé</i>	71 553.67	71 533.67	72 713.92
<i>FCTVA</i>	2 999.69	3 129.02	7 750.32
<i>Taxe d'aménagement</i>	26 000.00	17 141.49	18 054.00
<i>Etat et établissements nationaux</i>			2698.00
<i>Emprunts</i>			241 000.00
<i>Frais liés à la réalisation documents urba</i>	1 608.00	1 607.73	827.00
<i>Résultat d'investissement reporté</i>	14 940.64	14 940.64	36 939.76
<i>Virement du fonctionnement</i>	24 564.00		65 408.00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	141 666.00	108 372.55	445 391.00

Dépenses

COMPTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<i>Emprunt commune</i>	24 500	24 146.80	33 200
<i>Frais d'études, d'élab docs urba</i>	3 000	816.00	3 000
<i>Frais d'études</i>		3 000.00	31 000
<i>Frais d'insertion</i>		1120.37	
<i>Concessions et droits similaires</i>	6 000	5 933.60	5 000
<i>Autres agencements aménagements</i>	4 400		
<i>Bâtiments scolaires</i>	29 400	14 763.04	16 750
<i>Equipement du cimetière</i>	2 300		
<i>Autres Bâtiments publics</i>	20 400	22 159.92	
<i>Réseaux de voiries</i>	32 000	21 864.88	5 590
<i>Installations de voirie</i>	16 500		277 515
<i>Autres réseaux</i>			65 195
<i>Matériel roulant</i>			4 311
<i>Autres matériel et outillage de voirie</i>	666		3 830
<i>Matériel de bureau et mat informatique</i>	2 500	2397.42	
<i>Mobilier</i>		4303.34	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		393.00	
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	141 666.00	100 898.37	445 391.00

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif de la Commune de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **671 165.49 euros**, et en recettes et en dépenses d'investissement à **445 391 Euros**.

3. Budget « Lotissement des Trois-Chênes » 2018

Délibération 0904201803

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif du Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 22 000 euros et en recettes et en dépenses d'investissement à 114 007.13 euros.

4. Remboursement anticipé d'un prêt

Délibération 0904201804

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour procéder au remboursement anticipé du prêt n° 1000048931 contracté de 340 000 euros pour la création du lotissement des Trois-Chênes sur le budget 2018.

Le capital remboursé est de 98 727.27 euros et les intérêts sont de 467.80 euros.

Après cette dernière opération, le budget annexe « Lotissement des Trois-Chênes » pourra être clôturé. Il dégagera un excédent d'environ 19 000 euros.

Le remboursement anticipé de 99 195.07 euros auprès du Crédit Agricole pour clôturer ce prêt est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision

5. Tarifs communaux

Délibération 0904201805

a. Salle des Fêtes

Pour l'année 2019, le Conseil municipal décide le maintien des tarifs en cours. Soit, pour mémoire :

Pour les habitants de Chemiré-le-Gaudin

Location de la Grande Salle 120 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) : 260 Euros (acompte de 52 euros)

Après-midi ou soir en semaine : 110 Euros (acompte de 22 euros)

Location de moins de 4h : 80 Euros (acompte de 16 euros)

Location de la Petite Salle 45 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) : 175 Euros (acompte de 35 euros)

Après-midi ou soir en semaine : 72 Euros (acompte de 14.40 euros)

Location de moins de 4h : 60 Euros (acompte de 12 euros)

Pour les habitants hors commune

Location de la Grande Salle 120 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) : 300 Euros (acompte de 60 euros)

Après-midi ou soir en semaine : 125 Euros (acompte de 25 euros)

Location de moins de 4h : 80 Euros (acompte de 16 euros)

Location de la Petite Salle 45 personnes

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) : 205 Euros (acompte de 41 euros)

Après-midi ou soir en semaine : 85 Euros (acompte de 17 euros)

Location de moins de 4h : 60 Euros (acompte de 12 euros)

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que la salle est prêtée gracieusement aux Chemiréens lors des décès sur la Commune.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés cette délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

b. Périscolaire

→ Accueil périscolaire :

Pour l'année scolaire 2018-2019, Le Conseil municipal décide le maintien des tarifs en cours :

Accueil Périscolaire du matin et du soir	Heure	1/2 heure
1 ^{er} taux (quotient familial > 900 euros)	2.34 €	1.17 €
2 ^{ème} taux (quotient familial < 900 euros)	2.24 €	1.12 €

Pour la journée du mercredi, le Conseil municipal décide des tarifs suivants, alignés pour la journée sur les tarifs de la Communauté de communes et après consultation de la CAF, partenaire du service :

Accueil périscolaire du mercredi	La matinée (7h30-14h, temps du déjeuner inclus)	La journée
1 ^{er} taux (quotient familial > 900 euros)	9.44 €	16.03 €
2 ^{ème} taux (quotient familial < 900 euros)	8.99	13.03 €

Les nouveaux taux d'encadrement permettront d'accueillir 20 enfant le matin et 8 l'après-midi.

Le Conseil municipal valide à par 1 voix contre, 10 voix cette délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal autorise M. DEGOULET à modifier le règlement intérieur pour l'année 2018-2019.

c. Cantine

Cantine	
2 ^{ème} taux (quotient familial < 900 euros)	3.17 € + 1% = 3.20 €
1 ^{er} taux (quotient familial > 900 euros)	3.26 € + 1% = 3.29 €
Tarif Adulte	3.83 € + 1% = 3.87 €

Rappel : Tout repas non-décommandé au moins 48h à l'avance (hors week-end) est dû.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal autorise M. DEGOULET à modifier le règlement intérieur pour l'année 2018-2019.

d. Cimetière

Pour l'année 2019, Le Conseil municipal décide le maintien des tarifs en cours :

Tarif concession

Emplacement de cimetière pour 50 ans : 160 Euros

Tarif case columbarium

Prix de revient d'une case + concession à 160 Euros pour 50 ans

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

6. Dépenses d'investissement

Délibération 0904201806

- Domotic'Elec : 697.85 euros TTC (reliquat électrification du portail)
- Duret (Géomètre) : 222 euros TTC
- DCI : 1 932 euros TTC (honoraires projet centre-bourg)
- DCI : 612 euros TTC (honoraires projet centre-bourg)
- Agence 7 Lieux : 6 684 euros TTC (honoraires projet centre-bourg)
- Garczynski : 8 515.20 euros TTC (éclairage public Saint-Benoît)
- Domotic'Elec : 648.79 euros TTC (plan particulier de mise en sûreté de l'école)
- Garczynski : 1 377.60 euros TTC (réparation du vandalisme au stade)

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

7. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Délibération 0904201807

M. le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...);
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions du Centre de Gestion et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

8. Plan d'action collectif contre les frelons asiatiques

Délibération 0904201808

M. Le Maire informe le Conseil municipal que la commune est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique, du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Consciente de ces problématiques, et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, la commune a décidé d'adhérer au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON 72 pour une prise en charge totale par la municipalité.

Cette adhésion permettra de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique, et l'organisation de la destruction des nids par traitement insecticide avec démontage sur la commune. La commune désigne un interlocuteur municipal référent, M. Marcel LENFANT, et un interlocuteur suppléant, M. Michel PAVARD, pour identifier et authentifier les nids de frelons asiatiques, déterminer le niveau d'urgence de leur destruction, évaluer leur hauteur et les moyens à mettre en œuvre pour leur enlèvement, renseigner la fiche de notation et assurer l'interface avec la FDGDON 72.

Un bilan annuel à l'échéance devra être effectué pour budgéter une somme sur le prochain budget.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la convention proposée par la FDGDON 72 et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

Comptes-rendus des commissions

1. Commissions communales

- Commission « Communication ». Un flash sera distribué le week-end du 21-22 avril. Pliage le vendredi 20 avril prochain à 18 heures (MM. Després, Lenfant, Degoulet, Mmes Provots, Moreau-Tonnellerie).

Distribution :

Zone A : M. Thoréton

Zone B : M. Després et Mme Provots

Zone C : MM. Lefeuvre et Vivier

Zone D : Mme Moreau-Tonnellerie

Zone E : M. Degoulet

Questions diverses

- **Fête de la musique.** La fête de la musique aura lieu dans le centre bourg. Une déviation sera faite par le chemin des Jacobins.
- **Temps d'activités périscolaires.** Le Conseil municipal remercie M. Métivier et les membres du Foyer rural qui ont animé bénévolement deux après-midis d'initiation à la sarbacane pour les enfants de l'école.
- **Les Sœurs Gaz'elles.** Bilan à la salle des fêtes à 20h30 le vendredi 13 avril.
- **Centre bourg.** Présentation du projet « centre bourg » le vendredi 25 mai à 20h30, salle des fêtes, réunion ouverte à tous les habitants.
- M. Le Maire remercie Fabien et Fanny ROUSSEAU ainsi que M. Alain Bourdin, de l'auberge de la Gée à Maigné, qui ont permis aux pompiers qui intervenaient sur un incendie important le vendredi 6 avril tard le soir de se restaurer.
- **Création d'une nouvelle association.** Une nouvelle association dédiée à la conservation du patrimoine a été créée. Elle s'intéressera principalement à la restauration des tapisseries de l'église. Président : M. Philippe Lefevre.

La séance est levée à 22h05.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 9 avril 2018 :

- *Délibération n° 0904201801 : Taux des taxes communales 2018*
- *Délibération n° 0904201802 : budget commune 2018*
- *Délibération n° 0904201803 : budget lotissement des trois chênes 2018*
- *Délibération n° 0904201804 : remboursement anticipé d'un prêt*
- *Délibération n° 0904201805 : tarifs communaux (salle des fêtes 0904201805a, périscolaire 090420185b, cantine 090420185c, cimetière 090420185d)*
- *Délibération n° 0904201806 : dépenses d'investissement*
- *Délibération n° 0904201807 : contrat d'assurance des risques statutaires du personnel*
- *Délibération n° 0904201808 : plan d'action collectif contre les frelons asiatiques*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 9 avril 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Absent			

Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente		Absente excusée	
M. Bertrand VIVIER			